

Page: 1/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Version 5 (remplace la version 4) Révision: 30.07.2024

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: UNIFAST III Liquid
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Matériel d'aide pour la technique dentaire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

GC EUROPE N.V.
Interleuvenlaan 33
B-3001 Leuven
Tel. +32/(0)16/74.10.00
Fax +32/(0)16/40.26.84

msds@gc.dental

- · Service chargé des renseignements: Affaires réglementaires
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables. Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Exemptions

Le produit, réglementé en tant que dispositif médical invasif par la réglementation (CE) 2017/745, est exempté des exigences en matière d'étiquetage pour les substances et les mélanges (conformément à la disposition de l'Art 1.5).

· Pictogrammes de danger







GHS02

GHS07

GHS08

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

méthacrylate de méthyle N,N-diméthyl-p-toluidine diméthacrylate d'éthylène

(suite page 2)

Page: 2/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 30.07.2024 Version 5 (remplace la version 4) Révision: 30.07.2024

Nom du produit: UNIFAST III Liquid

(suite de la page 1)

#### 2-(2H-benzotriazol-2-yl)-p-crésol

#### · Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H350 Peut provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### · Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P308+P313

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P362+P364

P405 Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/ P501

internationale.

#### · 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

#### · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Liste II

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### · 3.2 Mélanges

Description:

Seules les substances devant être mentionnées conformément à l'annexe II du règlement n° 1907/2006 sont répertoriées. Une information sur d'autres substances pouvant être présentes peut être obtenue sur demande.

· Composants dangereux:		
EINECS: 201-297-1 Numéro index: 607-035-00-6	méthacrylate de méthyle Flam. Liq. 2, H225; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	90-<100%
EINECS: 202-805-4 Numéro index: 612-296-00-4	N,N-diméthyl-p-toluidine Acute Tox. 3, H301; Carc. 1B, H350; STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 3, H412 ATE: LD50 oral: 140 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 1,4 mg/l	2,5-<5%
EINECS: 202-617-2	diméthacrylate d'éthylène Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 10 %	1-<2,5%

Page: 3/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Version 5 (remplace la version 4) Révision: 30.07.2024

Nom du produit: UNIFAST\_III\_Liquid

			(suite de la page 2)
	CAS: 3290-92-4	triméthacrylate de triméthyl-propylidène	1-<2,5%
	EINECS: 221-950-4	Aquatic Chronic 2, H411	
	CAS: 2440-22-4	2-(2H-benzotriazol-2-yl)-p-crésol	≥0,25-<0,5%
	EINECS: 219-470-5	Acute Tox. 3, H331; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 128-37-0		2,6-di-tert-butyl-p-crésol	0,1-<0,2%
	EINECS: 204-881-4	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien (II)	
_	· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.		

# RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Ne pas pratiquer de respiration par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recourir à un traitement médical.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Manifestations allergiques
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

#### Page: 4/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Version 5 (remplace la version 4) Révision: 30.07.2024

Nom du produit: UNIFAST III Liquid

(suite de la page 3)

#### · Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sécurité.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Porter un vêtement personnel de protection.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

Eviter la formation d'aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Stocker au frais.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

- FR

Page: 5/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Version 5 (remplace la version 4) Révision: 30.07.2024

Nom du produit: UNIFAST\_III\_Liquid

(suite de la page 4)

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

· Comp	· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:		
80-62-	6 méthacrylate de méthyle		
VLEP	Valeur momentanée: 410 mg/m³, 100 ppm		
	Valeur à long terme: 205 mg/m³, 50 ppm		

#### · DNEL

#### 80-62-6 méthacrylate de méthyle

00-02-0 memaerytate ac memyte			
Dermique	DNEL dermal	NEL dermal 13,67 mg/kg bw/day (man) (worker, l. te., syst.)	
Inhalatoire	nhalatoire   DNEL inhalation   208 mg/m3 (air) (worker, l. te., syst.)		
128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol			
Dermique	DNEL dermal	0,5 mg/kg bw/day (man)	
Inhalatoire	DNEL inhalation	3,5 mg/m3 (man)	

#### · PNEC

#### 99-97-8 N,N-diméthyl-p-toluidine

PNEC Aqua	152,59 μg/L	(freshwater)	)

### 3290-92-4 triméthacrylate de triméthyl-propylidène

PNEC Aqua 2,76 μg/L (freshwater)

20 μg/L (intermittent releases)

 $0,276~\mu g/L~(marine~water)$ 

PNEC STP 10 mg/L (Sewage Treatment Plants)
PNEC Sediment 0,4951 mg/kg sed dw (freshwater)
0,04951 mg/kg sed dw (marine water)

PNEC Air mg/L (air)

PNEC Soil 0,0974 mg/kg soil dw (soil)

PNEC Predator | mg/kg (Predator)

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

- · Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.
- · Protection des mains:



Page: 6/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Version 5 (remplace la version 4) Révision: 30.07.2024

Nom du produit: UNIFAST III Liquid

(suite de la page 5)

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide
Transparent
Caractéristique
Non déterminé.
Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 100 °C

· Inflammabilité Facilement inflammable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

 • Inférieure:
 2,1 Vol %

 • Supérieure:
 12,5 Vol %

 • Point d'éclair
 10 °C

 Tourn fortune d'actoris inflammation
 Non détauns

Température d'auto-inflammation
 Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

·Solubilité

· l'eau:
 · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
 · Pression de vapeur:
 Insoluble
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,9 g/cm³
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

(suite page 7)

Page: 7/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Version 5 (remplace la version 4) Révision: 30.07.2024

Nom du produit: UNIFAST III Liquid

(suite de la page 6)

· Teneur en solvants:

 $\cdot$  VOC (CE) 0.0 g/l

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles
 Gaz inflammables
 Aérosols
 Gaz comburants
 Gaz sous pression

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables.

Matières solides inflammables néant
 Substances et mélanges autoréactifs néant
 Liquides pyrophoriques néant
 Matières solides pyrophoriques néant
 Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
Explosibles désensibilisés néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

.	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
	80-62-6 méthacrylate de méthyle		
	Oral	LD50	6.000 mg/kg (rabbit)
	Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rab)
	Inhalatoire	LC50/4 h	29,8 mg/l (rat (f+m))
	99-97-8 N,N-diméthyl-p-toluidine		
	Oral	LD50	140 mg/kg (ATE)
			1.650 mg/kg (rat (f+m))

(suite page 8)

Page: 8/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Version 5 (remplace la version 4) Révision: 30.07.2024

Nom du produit: UNIFAST\_III\_Liquid

	(suite de la page 7)
LD50	>2.000 mg/kg (rabbit)
LC50/4 h	1,4 mg/l (ATE)
	1,4 mg/l (rat (f+m))
éthacrylat	te d'éthylène
LD50	8.700 mg/kg (rat (f+m))
LD50	>2.000 mg/kg (rat (f+m))
-(2H-benz	otriazol-2-yl)-p-crésol
LD50	10.000 mg/kg (rat (f+m))
LC50/4 h	0.59  mg/l  (rat  (f+m))
6-di-tert-bi	utyl-p-crésol
LD50	>6.000 mg/kg (rat (f+m)) (OECD 401)
	éthacrylan LD50 LD50 -(2H-benz LD50 LC50/4 h

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Peut provoquer le cancer.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Indications toxicologiques complémentaires:
- · Toxicité par administration répétée Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	
128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Liste II

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:			
99-97-8 N,N-diméthyl-	99-97-8 N,N-diméthyl-p-toluidine		
LC50/96h	46 mg/L (fish)		
3290-92-4 triméthacry	3290-92-4 triméthacrylate de triméthyl-propylidène		
LC50/96h (dynamique)	>1 mg/L (Oncorhvnchus mykiss) (OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test))		
128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol			
EC50/48h (statique)	0,48 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)		

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)

Page: 9/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Version 5 (remplace la version 4) Révision: 30.07.2024

Nom du produit: UNIFAST\_III\_Liquid

(suite de la page 8)

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Recomme	Recommunation. The don pas en e evacue avec les oran es menageres. The pas taisser penen er auns les egouis.		
	e européen des déchets		
18 00 00	DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX)		
18 01 00	déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme		
18 01 06*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses		

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1247
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR 1247 MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE
  - STABILISÉ
- · IMDG, IATA METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- $\cdot ADR$



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 10)

Page: 10/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Version 5 (remplace la version 4) Révision: 30.07.2024

Nom du produit: UNIFAST\_III\_Liquid

,	(suite de la page
Étiquette	3
IMDG, IATA	
Class	3 Liquides inflammables.
Label	3
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS:	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E,S-D
Stowage Category	C
Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW2 Clear of living quarters.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	; Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
Catégorie de transport Code de restriction en tunnels	2 D/E
IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ)	1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1247 MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈR STABILISÉ, 3, II

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

(suite page 11)

Page: 11/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Version 5 (remplace la version 4) Révision: 30.07.2024

Nom du produit: UNIFAST\_III\_Liquid

(suite de la page 10)

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16:** Autres informations

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H350 Peut provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

· Service établissant la fiche technique: Regulatory affairs

· Contact: msds@gc.dental

· Date de la version précédente: 21.06.2023

· Numéro de la version précédente: 4

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

(suite page 12)

Page: 12/12

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.07.2024 Version 5 (remplace la version 4) Révision: 30.07.2024

Nom du produit: UNIFAST III Liquid

(suite de la page 11)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique-toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie I

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

#### · Sources

- ECHA (http://echa.europa.eu/)
- EnviChem (www.echemportal.org)

### · \* Données modifiées par rapport à la version précédente

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Avis de non-responsabilité :

Les informations contenues dans le présent document sont réputées fidèles et sincères. Cependant, toutes les affirmations, recommandations ou suggestions sont faites sans la moindre garantie ou déclaration, expresse ou implicite, de notre part. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée – ni ne peut être inférée – que les informations contenues dans le présent document sont exactes ou exhaustives, et nous déclinons dès lors toute responsabilité concernant l'utilisation de ces informations ou les produits y mentionnés. Tous ces risques sont assumés par l'acheteur/utilisateur. Les informations contenues dans le présent document peuvent également être modifiées sans notification. Néanmoins, à titre de précision, aucun élément contenu dans le présent document n'exclut ou ne limite notre responsabilité en cas de décès ou de lésion corporelle imputable à notre négligence ou à une déclaration frauduleuse.

FR ·